

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

Climat, neutralité carbone et justice sociale

Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Déclaration du groupe CGT

Tout cela pour ça ! A-t-on envie de dire à propos de ce projet de loi.

Où sont les ruptures d'avec le modèle de croissance des dernières décennies ? Modèle qui a pourtant montré « ses limites sociales et écologiques » comme le souligne notre avis ? Ruptures pourtant nécessaires pour être à la hauteur des besoins et des urgences, et pour une meilleure redistribution des richesses.

Nous sommes très loin de la trajectoire d'ici 2030 prévue par la Stratégie Nationale Bas-Carbone, très loin du « sans filtre » sur les mesures préconisées par la Convention Citoyenne sur le Climat, et très loin de la transition juste et solidaire.

Le projet de loi mise essentiellement sur des engagements volontaires et remet à plus tard les mesures les plus structurantes proposées par la Convention Citoyenne sur le Climat.

Le compte n'y est pas dans ce projet de loi trop restreint à des aspects techniques, la CGT regrette profondément son manque d'ambition. A commencer par le premier filtre opéré directement par le président de la république, de ne pas retenir la proposition citoyenne de taxation à 4 % des dividendes.

Comme le pointe justement l'avis, « l'efficacité de certaines mesures dépend plus des moyens humains et budgétaires qui y seront consacrés que de dispositions législatives ou réglementaires particulières.

Or parallèlement se poursuit l'étranglement financier des services de l'Etat - notamment le Ministère en charge de l'Ecologie- et des services des collectivités territoriales pourtant indispensables à l'application future de cette loi. En même temps sont à l'œuvre diverses politiques de ce gouvernement, l'austérité budgétaire pour les services publics, la « déconcentration » qui concentre en fait les pouvoirs dans les mains des préfets au détriment du ministère de l'écologie, la « différenciation » de la réglementation d'un territoire à l'autre, ...

Toutes ces politiques pourraient encore être aggravées par le projet de loi « 4D ».

Sont à l'œuvre des privatisations comme celle de l'ONF, d'EDF avec le projet Hercule, combattu de façon unitaire par l'ensemble des salariés du secteur ou encore de la SNCF ...

Nous saluons la recommandation concernant l'aérien appuyant sur le nécessaire « logique de complémentarité des modes de transports », « sous maîtrise publique ».

Si nous approuvons l'élargissement des missions en matière de transition écologique du comité social et économique (CSE) nous insistons sur la nécessité des moyens et capacités nécessaires en expertise et en temps, ceci d'autant plus que ces moyens ont été réduits avec la fusion des comités d'entreprise et des CHSCT.

Face à l'avalanche de plans sociaux, Il est temps d'entendre les idées, propositions et les projets construits par les salariés pour le développement durable en matière d'emplois et de critères d'investissement. Pour la CGT réindustrialiser de notre pays, produire autrement et revaloriser le travail font partie des réponses aux défis environnementaux.

La CGT a voté l'avis.